

Repérer

les indices d'une situation à risque

L'état de santé de votre patient impacte sa vie professionnelle ?

- Arrêt de travail prolongé
- Répétition d'arrêts de travail de courte durée
- Limitations fonctionnelles
- Troubles physiques ou psychiques générant des difficultés au poste

Le saviez-vous ?

La quasi-totalité des avis d'inaptitude conduisent à la fin du contrat de travail.

Le saviez-vous ?

Lorsqu'un salarié du secteur privé est déclaré inapte, l'employeur dispose d'un délai d'un mois pour trouver une solution de reclassement ou pour licencier le salarié pour inaptitude avant d'être obligé de reprendre le versement des salaires.



Orienter

vers le bon interlocuteur

Votre patient est en difficulté à son poste ?

→ Lui suggérer de demander une visite auprès de son médecin du travail ou médecin de prévention.

Votre patient est en arrêt et vous n'avez pas de visibilité sur la date de reprise de travail ou savez que la reprise va poser problème ?

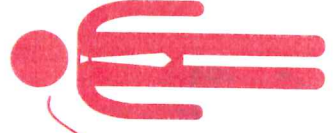
→ L'inciter à solliciter une visite médicale de pré-reprise auprès du médecin du travail ou médecin de prévention avant tout renouvellement de l'arrêt de travail.

Votre patient est en arrêt et il a besoin d'accompagnement dans ses démarches de retour à l'emploi ?

→ Lui suggérer de contacter le service social de l'assurance maladie.

Le saviez-vous ?

Le médecin du travail, tout comme le médecin traitant, est soumis au secret médical. Ils peuvent échanger des informations au sujet d'un patient commun afin d'assurer la continuité de la prise en charge. Ces échanges sont cependant soumis à l'accord du patient et doivent transférer par celui-ci.



Mobiliser

les outils du maintien

Permettre la reprise du travail

- Temps partiel thérapeutique
Prescrit par le médecin traitant sur proposition du médecin du travail
- Aménagement technique ou organisationnel du poste
Demandé par le médecin du travail en collaboration avec le médecin traitant

Préparer la reconversion professionnelle

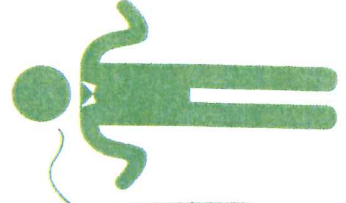
- Bilan de compétences ou d'orientation professionnelle
- Formation pendant l'arrêt de travail
- Congé Individuel de Formation

D'autres outils peuvent être mobilisés : pour plus d'informations, consultez le site

www.prith-bfc.fr

Le saviez-vous ?

Le Sameth est un service transversal dont la mission est de proposer ou favoriser une solution qui permette la poursuite de l'activité professionnelle.



Les services mobilisables

Médecins du travail

| | |
|---|--|
| AIST 21 03 80 77 85 30 www.aist21.com | MTN Prévention 58 03 86 71 85 86 www.mtn-prevention.fr |
| SST BTP 21 03 80 73 92 00 www.sstbtp21.fr | SST BTP 71 03 85 34 29 58 www.sstbtp71.org |
| AST 25 03 81 47 93 93 www.ast25-sante-travail.fr | MT 71 03 85 97 29 00 www.mt71.fr |
| SST - Haut-Doubs 03 81 46 40 13 sispoint@wanadoo.fr | AIST 89 03 86 72 07 55 www.aist89.fr |
| SIST-BTP Franche-Comté 03 81 41 98 50 www.sstbtp-besancon.fr | AIST Nord Yonne 03 86 65 19 10 info@stny.fr |
| SST - Nord Franche-Comté 03 67 06 84 00 www.sstnfc.com | SST Jovinien 03 86 62 05 33 med.travail.joigny@wanadoo.fr |
| AIST 39 03 84 79 89 00 www.aist39.com | |

Pour les agents de la Fonction Publique, contactez la **médecine préventive.**

Régime général

Service social de l'Assurance Maladie

| | |
|---|---|
| Côte-d'Or 03 80 76 80 01 servicesocial.dijon@carsat-bfc.fr | Saône-et-Loire (Le Creusot et Montceau) 03 85 68 44 80 servicesocial.lecreusot@carsat-bfc.fr |
| Besançon Haut-Doubs 03 81 87 45 45 servicesocial.besanconhautdoubs@carsat-bfc.fr | Saône-et-Loire (Macon et Chalon) 03 85 21 13 68 servicesocial.macon@carsat-bfc.fr |
| Jura 03 84 35 24 53 servicesocial.lions@carsat-bfc.fr | Yonne 03 86 47 38 31 servicesocial.auxerre@carsat-bfc.fr |
| Nievre 03 86 21 77 93 servicesocial.nevers@carsat-bfc.fr | Nord Franche-Comté 03 84 19 34 84 servicesocial.nordfranchecomte@carsat-bfc.fr |
| Vesoul Val de Saône 03 84 78 56 30 servicesocial.vesoulvaldesaone@carsat-bfc.fr | |

Les services mobilisables

Régime agricole

Service santé

sécurité au travail

| | |
|---|---|
| MSA Bourgogne (Côte d'Or et Yonne) 03 80 63 23 13 | MSA Bourgogne (Nievre et Saône-et-Loire) 03 85 39 51 89 |
| MSA Franche-Comté 03 81 65 60 54 mtrmp.gprprec@franchecomte.msa.fr | |

Régime Social des

Indépendants

Service d'action sanitaire et sociale

| | |
|---|---|
| RSI Bourgogne 36 48 ass.bourgogne@rsi.fr | RSI Franche-Comté 36 48 ass.franche-comte@rsi.fr |
|---|---|

Le Service d'appui pour le maintien dans l'emploi

| | |
|--|--|
| SAMETH 21 03 80 53 18 72 accueil@sameth21.com | SAMETH 70 03 84 68 84 79 sameth70@orange.fr |
| SAMETH 25-90 03 81 40 38 74 contact@sameth25-90.com | SAMETH 71 03 85 33 07 20 contact@sameth71.com |
| SAMETH 39 03 84 43 49 75 sameth39@wanadoo.fr | SAMETH 89 03 86 52 45 67 accueil@sameth89.com |
| SAMETH 58 03 86 59 91 59 info@sameth58.com | |

Cette plaquette a été élaborée par le CRDI avec l'appui de la coordination du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) et des partenaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté.



Éviter le licenciement

pour inaptitude

de votre patient

Professionnels de santé :
Quelles solutions
pour vos patients ?

Repérer le plus tôt possible vos patients confrontés à un risque d'inaptitude.

Orienter vos patients vers le médecin du travail et/ou le service social de l'Assurance Maladie : dans quels cas ? pour quels patients ?

Mobiliser à temps les outils pour faciliter le maintien dans l'emploi des salariés, des travailleurs indépendants et des agents.

